

## PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

-  Bâti
-  Limites communales
-  Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
117	Emplacement réservé n° 117 : Assainissement-traitement des eaux usées	Commune	0.464
121	Emplacement réservé n° 121 : Aménagement de carrefour	Commune	0.112
122	Emplacement réservé n° 122 : Elargissement de la voirie	Commune	0.547
123	Emplacement réservé n° 123 : Aménagement de carrefour	Commune	0.041
124	Emplacement réservé n° 124 : Elargissement de la voirie	Commune	0.074
125	Emplacement réservé n° 125 : Elargissement de la voirie	Commune	0.093
126	Emplacement réservé n° 126 : Création cheminement	Commune	0.03
127	Emplacement réservé n° 127 : Création de stationnement	Commune	0.042
128	Emplacement réservé n° 128 : Création d'une liaison douce	Commune	0.124
129	Emplacement réservé n° 129 : Commerces, services et logements de fonction	Commune	0.686
130	Emplacement réservé n° 130 : Elargissement de la voirie	Commune	0.049

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



## 4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7250 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLU  
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

